



En exercice : 58
Présents : 41
Votants : 44

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire,
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
	MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit,
	titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaires,
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire,
ST SATURNIN DU LIMET	/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/52 : CULTURE

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/52 : CULTURE

PROJET DE BIBLIOTHEQUE DE BALLOTS – FONDS DE CONCOURS

Commentaires : * départ de de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **41** et le nombre de votants à : **44** par le jeu des pouvoirs

Mme Edit RAGARU, Vice-Présidente en charge de la Culture explique la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Craon d'aider la commune de Ballots sur son projet de mutualisation de la construction d'une école et d'une nouvelle bibliothèque.

Le projet de nouvelle école et bibliothèque est étudié en partenariat avec la Communauté de Communes depuis fin 2024. Ce projet a pour objectif d'intégrer une meilleure proximité de la bibliothèque pour les scolaires et un lieu de vie ouvert à l'ensemble de la population. La nouvelle bibliothèque est projetée au sein d'une nouvelle construction dans le prolongement des nouvelles classes. Elle sera située rue de Bretagne, permettant une visibilité et un accès direct au service par l'ensemble des usagers. Cet espace permettra également d'améliorer l'accueil et le confort des utilisateurs de la bibliothèque. Enfin, la mutualisation avec le projet de l'école offrira un lieu de vie accessible à l'ensemble des habitants du territoire tout en apportant de la proximité avec les jeunes enfants et les parents d'élèves.

Le dimensionnement prévisionnel du projet de la bibliothèque est de 100 m², dont 85m² pour le public et les collections.

Ce projet s'intègre dans le cadre du règlement qui définit les « critères d'octroi des fonds de concours aux communes en matière de lecture publique », approuvé par le Conseil communautaire en séance du 14 novembre 2022.

Le planning prévisionnel prévoit une livraison en 2027, avec une ouverture simultanée de la nouvelle école et de la bibliothèque.

Le calcul du montant maximum du fonds de concours est le suivant :

- Surface de 100 m² x 2 000 € = 200 000 € de dépenses subventionnables.
- Taux d'intervention de 35% des dépenses subventionnables, plafonné à 65 000 €, soit un fonds de concours d'un montant maximum de 65 000 €.

Considérant la proposition de la commission Culture réunie le 12 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 41 (départ de Géraldine BANNIER)

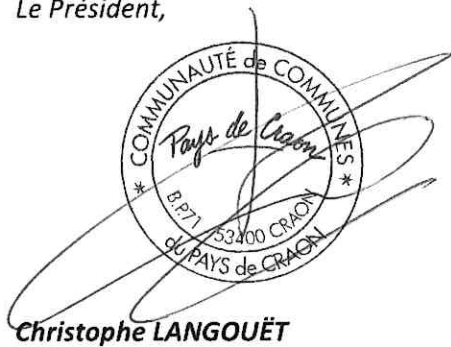
Votants : 44 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (44 votants)

- ⇒ **VALIDE** le fonds de concours attribué à la commune de Ballots pour un montant maximum de 65 000 € pour les travaux de construction de sa bibliothèque, tels que présentés,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer la convention à intervenir avec la commune, et tous documents s'y rapportant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

